



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA  
MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT TENU À LA SALLE PHILIPPE-LAROCHE  
DU CENTRE COMMUNAUTAIRE LE 26 FÉVRIER 2018 À 18 H**

---

**Personne(s) présente(s) :**

Michel Beaulieu, président  
Hélène Bergeron, Conseillère - District no 1  
Alice Dignard, Conseillère - District no 2  
Guy Gilbert, Conseiller - District no 3  
Lucie Laroche, Conseillère - District no 4  
Katy Duclos, Conseillère - District no 5  
François Girard, Conseiller - District no 6

Richard Labrecque, secrétaire-trésorier

Les membres dudit conseil formant quorum sous la présidence de Michel Beaulieu, président.

**ORDRE DU JOUR**

**1. Ouverture de la séance et greffe**

- 1.1 Constatation de l'avis de convocation aux membres du conseil
- 1.2 Ouverture de la séance et greffe
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour

**4. Travaux publics**

- 4.1 Avis de motion et présentation d'un projet de règlement - Règlement d'emprunt d'un montant maximum de 160 000 \$ décrétant des travaux et des dépenses relatives à l'aménagement du réseau d'égout sanitaire pour le secteur du chemin de la Huche et du Tour-du-Lac

**5. Loisirs, culture et vie communautaire**

- 5.1 Avis de motion et présentation d'un projet de règlement - Règlement d'emprunt d'un montant maximum de 90 000 \$ décrétant l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation de la chapelle Saint-James à des fins d'utilité publique
- 5.2 Avis de motion et présentation d'un projet de règlement - Règlement d'emprunt d'un montant maximum de 2 700 000 \$ décrétant la construction et l'aménagement du bâtiment d'accueil du parc des Sentiers-du-Moulin
- 5.3 Adoption - Construction du bâtiment d'accueil au parc des Sentiers-du-Moulin
- 5.4 Autorisation de mandat et de dépenses - Bâtiment d'accueil des Sentiers du Moulin

**9. Varia**

- 9.1 Aucun

**10. Période de questions**

**11. Levée de l'assemblée**



**1.1 Constatation de l'avis de convocation aux membres du conseil**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose l'avis de convocation qui a été transmis aux membres du conseil.

Tous les membres du conseil présents renoncent à l'avis de convocation.

**1.2 Ouverture de la séance et greffe**

Le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 18 h 12.

050-2018

**1.3 Adoption de l'ordre du jour**

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents reconnaissent avoir reçu toute documentation utile à la prise de décision concernant les sujets à l'ordre du jour adoptés ci-après, et ce, au moins 72 heures avant l'ouverture de cette séance ;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Guy Gilbert  
APPUYÉ par Madame Alice Dignard  
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4.1 Avis de motion et présentation d'un projet de règlement - Règlement d'emprunt d'un montant maximum de 160 000 \$ décrétant des travaux et des dépenses relatives à l'aménagement du réseau d'égout sanitaire pour le secteur du chemin de la Huche et du Tour-du-Lac**

Monsieur François Girard donne avis de motion de l'adoption à une séance subséquente du Règlement d'emprunt d'un montant maximum de 160 000 \$ décrétant des travaux et des dépenses relatives à l'aménagement du réseau d'égout sanitaire pour le secteur du chemin de la Huche et du Tour-du-Lac et le secrétaire-trésorier présente ledit projet de règlement.

**5.1 Avis de motion et présentation d'un projet de règlement - Règlement d'emprunt d'un montant maximum de 90 000 \$ décrétant l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation de la chapelle Saint-James à des fins d'utilité publique**

Madame Katy Duclos donne avis de motion de l'adoption à une séance subséquente du Règlement d'emprunt d'un montant maximum de 90 000 \$ décrétant l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation de la chapelle Saint-James à des fins d'utilité publique et le secrétaire-trésorier présente ledit projet de règlement.

**5.2 Avis de motion et présentation d'un projet de règlement - Règlement d'emprunt d'un montant maximum de 2 700 000 \$ décrétant la construction et l'aménagement du bâtiment d'accueil du parc des Sentiers-du-Moulin**

Monsieur Guy Gilbert donne avis de motion de l'adoption à une séance subséquente du Règlement d'emprunt d'un montant maximum de 2 700 000 \$ décrétant la construction et l'aménagement du bâtiment d'accueil du parc des Sentiers-du-Moulin et le secrétaire-trésorier présente ledit projet de règlement.



051-2018

**5.3 Adoption - Construction du bâtiment d'accueil au parc des Sentiers-du-Moulin**

ATTENDU QU' une subvention a été accordée visant la construction d'un nouveau bâtiment d'accueil au parc des Sentiers-du-Moulin;

ATTENDU QUE l'organisme Lasallien inc. s'est désisté en faveur de la municipalité de la subvention et de la propriété du parc;

ATTENDU QUE la Municipalité, à titre de propriétaire de l'immeuble, désire être le bénéficiaire de cette subvention et poursuivre le projet tel que déposé et accepté;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Guy Gilbert  
APPUYÉ par Monsieur François Girard  
ET RÉSOLU :

Que la Municipalité confirme au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre changements climatiques (MDDELCC) et au Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) que la Municipalité est maintenant le propriétaire requérant du site (parcs des Sentiers-du-Moulin) et maître d'œuvre du projet de bâtiment d'accueil et du système de traitement des eaux usées domestiques.

Que la Municipalité demande au Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) d'être le bénéficiaire de la subvention accordée pour la construction du bâtiment d'accueil du parc des Sentiers-du-Moulin. Dans le cadre du « Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase III ».

Que la Municipalité accepte les conditions exigées par le programme de subvention laquelle s'élève à 1 388 000 \$.

Que la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier.

Que la Municipalité désigne le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier comme personnes autorisées à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

052-2018

**5.4 Autorisation de mandat et de dépenses - Bâtiment d'accueil des Sentiers du Moulin**

ATTENDU les recommandations de la directrice par intérim du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Guy Gilbert  
APPUYÉ par Madame Katy Duclos  
ET RÉSOLU :

D'autoriser la directrice par intérim du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à mandater et engager des dépenses pour le projet « Bâtiment d'accueil des Sentiers du Moulin » pour un montant maximum de 100 000,00 \$ plus taxes.

Les sommes nécessaires devant être prises au fonds de roulement sur 3 ans.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



**10. Période de questions**

À 18 h 20, le président du conseil répond aux questions de l'assemblée.

Les questions ont porté sur :  
Aucune

Fin de la période de questions à 18 h 20.

**11. Levée de l'assemblée**

Le président lève l'assemblée à 18 h 20.

---

Michel Beaulieu, maire

---

Richard Labrecque, secrétaire-trésorier